



Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2024

Présents : MONTAGNE Jean Philippe, BROSSETTE Sylvain, GRIOT Jean, GENEVRIER Daniel, JAANS Marie-Lise, BOUCHET Christian, MONIER Jean-Luc, RANC Mireille, BLANC Frédéric

Excusés : BEYSSON Marie-Jeanne

Secrétaire de séance : BROSSETTE Sylvain

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 8/12/23.
Délibération, pour 9/9

2/ Demande de subvention auprès de LFA, enveloppe n°1 du Fonds de concours, pour la salle associative.
Le montant n'étant pas encore vraiment déterminé. La délibération sera prise lors d'un prochain conseil.
Délibération, pour 9/9

3/ Le don d'un montant de 50€ de M. Sarkis, est accepté à l'unanimité (9/9).
Christian BOUCHET se charge de lui demander s'il serait acquéreur du bout de terrain jouxtant le parking de la salle communale.

4/ Renouvellement du contrat de travail de Murielle PAGNEUX, secrétaire, arrivant à échéance fin Mars 2024.
Réponse positive à l'unanimité (9/9), pour le renouvellement en CDD jusqu'au 31 mars 2025. (Contrat qui pourrait être transformé en CDI d'office du fait qu'elle aura effectué six ans de travail au sein de la mairie ou voir si une titularisation est possible dans ce laps de temps).
Le sujet d'une prime annuelle est à l'étude en attente de plus d'informations.

5/Suite à la réception d'un courrier du CDG 42, concernant le « pôle santé au travail », il est décidé de confier (accord de principe en attendant le montant des prestations) ce travail de définition de poste, suivi de documents uniques... pour chacun de nos salariés au vu de la complexité et technicité au CDG .

6/ Nous sommes dans l'attente du coût d'installation de détecteurs de présence sur les 14 points lumineux qui vont être changés dans les hameaux de la commune au profit de système à leds moins énergivore.
Dans le cas où serait confirmé comme présenté, la non possibilité d'additionner l'éclairage fixe puis à détection de présence sur un même éclairage, l'option détection de présence serait abandonnée.

7/ Concernant la validation du bâchat pré-sélectionné et ayant un défaut, Jean Luc MONIER propose de prendre contact avec M. PRELOT, spécialiste pour recueillir son avis.